

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00467

Numéro SIREN : 520 176 397

Nom ou dénomination : 3S DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 7259

3S DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 500,00 euros
Siège social : 72 Route de Grenoble
Lieu dit Le Piboula
06670 COLOMARS
520 176 397 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix vingt,
Le 30 juin,
A 14 heures 30,

Les associés de 3S Développement, société à responsabilité limitée au capital de 50 500 euros, divisé en 101 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 235 Bis Route de la Manda à Colomars, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Stéphane SAAVEDRA, propriétaire de 100 parts sociales
Madame Sofija JARCANIN épouse SAAVEDRA, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SAAVEDRA, associé, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,

SS

SA

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 758.68€, de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - Bénéfice de l'année | 50 758.68 euros |
| - Report à nouveau | 279 474.31 euros |

Bénéfice distribuable	330 232.99 euros
-----------------------	------------------

En totalité en compte « report à nouveau ».

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 du Code général des Impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

SS

S

<u>Exercices</u>	<u>Dividende Net Global</u>	<u>Abattement</u>
2018	NEANT	NEANT
2017	NEANT	NEANT
2016	5 000.00	Abattement de 40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 à Monsieur Stéphane SAAVEDRA au titre de son mandat social, qui se décompose comme suit :

- Un compte courant non bloqué non rémunéré qui présentait à la clôture de l'exercice un solde créditeur de -1 270.90€
- 27 850.22 € au titre de sa rémunération en numéraire.
- 5 029€ au titre des cotisations sociales (TNS) et 4 673.58€ au titre d'un contrat dit « Loi Madelin », prises en charges par la société.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

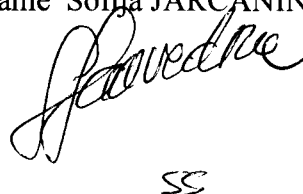
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et son associé.

Monsieur Stéphane SAAVEDRA



Madame Sofia JARCANIN



3 S DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 500,00 euros
Siège social : 72 Route de Grenoble
Lieu dit Le Piboula
06670 COLOMARS
520 176 397 RCS NICE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Exercice clos le 31 décembre 2019

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre activité est restée stable par rapport à l'Exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les premiers mois de l'exercice en cours laissent présager un maintien de notre activité

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Néant

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.



Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

- Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 806 926 Euros. Alors que pour l'exercice précédent, ce montant s'élevait 795 007 Euros, soit une augmentation de 1.50%.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 50 758.68 Euros, soit 6.29% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 820 342 Euros contre 811 186 Euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1.13%.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 769 584 Euros contre 763 172 Euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 0.84%.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 92 011 Euros, soit une diminution de 21.95% et représentent 11.40% du chiffre d'affaires hors taxes.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 25 728 Euros et représentent 3.19 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 58 299 Euros et représente 7.22% du chiffre d'affaires hors taxes.

- Proposition d'affectation du résultat.

La gérance propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 758.68€, de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - Bénéfice de l'année | 50 758.68 euros |
| - Report à nouveau | 279 474.31 euros |

Bénéfice distribuable	330 232.99 euros
-----------------------	------------------

En totalité en compte « report à nouveau ».

Conformément à la réglementation en vigueur, les sommes distribuées à des personnes physiques seront soumis aux cotisations des travailleurs indépendants (RSI) pour le montant qui dépassent 10% du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant qu'ils détiennent en toute propriété ou en usufruit.

Par ailleurs un prélèvement non libératoire de 21% sera opéré sur les revenus distribués aux associés. Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune peuvent toutefois demander à être dispensées de ce prélèvement.



Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 du Code général des Impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividende Net Global</u>	<u>Abattement</u>
2018	NEANT	NEANT
2017	NEANT	NEANT
2016	5 000.00	Abattement de 40%

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir ratifier la rémunération du gérant.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



Désignation de l'entreprise SARL 3S DEVELOPPEMENTNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 72 Route de Grenoble06670 COLOMARSNuméro SIRET * 5 2 0 1 7 6 3 9 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF IMMOBILISE

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Céglid Group

ACTIF

Brut

1

Amortissements - Provisions

2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Net

3

Net

4

Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

36 852

012

36 852

36 852

Autres *

014

1 846

016

1 187

659

Immobilisations corporelles *

028

277 972

030

122 979

154 993

68 095

Immobilisations financières * (1)

040

10 500

042

10 500

Total I (5)

044

327 169

048

124 166

203 004

104 947

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

15 000

052

15 000

22 500

Marchandises *

060

137 233

062

137 233

139 639

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

1 091

Créances
(2)

Clients et comptes rattachés *

068

113 312

070

634

112 678

93 059

Autres * (3)

072

39 871

074

39 871

27 068

Valeurs mobilières de placement

080

7 000

082

7 000

7 000

Disponibilités

084

86 220

086

86 220

64 446

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

398 637

098

634

398 003

354 803

Total général (I+II)

110

725 807

112

124 800

601 007

459 750

PASSIF

Exercice N

NET

1

Exercice N-1

NET

2

Capital social ou individuel *

* Pour copie certifiée conforme à l'original
la Gérance

120

50 500

50 500

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

5 050

5 050

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

279 474

231 460

Résultat de l'exercice

136

50 759

48 014

Provisions réglementées

140

Total I

142

385 783

335 024

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

67 655

18 076

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

59 437

16 087

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

53 729

49 159

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

1 478

172

34 403

41 403

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

215 224

124 725

Total général (I + II + III)

180

601 007

459 750

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

61 158

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

123 785

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Page 19

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL 3S DEVELOPPEMENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8
Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime d'impôt

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *		209	145 099	210	814 426	772 507
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	(7 500)	22 500
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		735
Autres produits				230	10 733	387
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	817 660	796 129
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	468 809	467 843
Variation de stock (marchandises) *				236	2 405	(32 270)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	4 968	3 443
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	155 577	133 128
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 759	244	8 587	17 453
Rémunérations du personnel *				250	69 825	84 142
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	22 186	33 745
Dotations aux amortissements *				254	25 728	17 484
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	347	177
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	758 433	725 145
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	59 227	70 983
Produits financiers				280	1	57
Produits exceptionnels				290	2 681	15 000
Charges financières				294	930	221
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	540	18 256
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				306	9 681	19 550
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	50 759	48 014
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	50 759	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	2 220	
Régime d'impôt	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324	10 185	
Régime d'impôt	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	540	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249		
Régime d'impôt	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		127		
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	Divers ZFANG (44. quaterdecies)	345		346		
Déductions	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		993		
	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989				
Déductions	Investissements outre-mer	344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	52 273	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	52 273	372



31/12/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 032138 en Euros.

S

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3S DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	36 852	402		404		406	36 852	36 852		
	Autres	410	1 157	412	689	414		416	1 846	1 846		
	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	22 422	442		444		446	22 422	22 422		
	Installations générales agencements divers	450	71 199	452	111 201	454		456	182 400	182 400		
	Matériel de transport	460	51 736	462		464		466	51 736	51 736		
	Autres immobilisations corporelles	470	20 019	472	1 394	474		476	21 414	21 414		
	Immobilisations financières	480		482	10 500	484		486	10 500	10 500		
	TOTAL		490	203 385	492	123 785	494		496	327 169	327 169	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 157	502	30	504		506	1 187			
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	18 622	532	967	534		536	19 589			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	41 410	542	12 993	544		546	54 403			
	Matériel de transport	550	19 214	552	10 348	554		556	29 562			
	Autres immobilisations corporelles	560	18 035	562	1 390	564		566	19 425			
	TOTAL		570	98 438	572	25 728	574		576	124 166		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591						
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3S DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	6 3 4	652		654		656	6 3 4
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	6 3 4	682		684		686	6 3 4

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	4 674
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	4 674
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	5 029
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	133 865
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	108 144
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SARL 3S DEVELOPPEMENT		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	814 426
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	814 426
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	733
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	10 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	10 733
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	497 608
Variation négative des stocks		145	9 905
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	97 218
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	347
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	605 078
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	220 081
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	220 081
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	814 426
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2019
Date de cessation		186	31/12/2019

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

5 2 0 1 7 6 3 9 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3S DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie)

72 Route de Grenoble

Lieu-Dit le Piboula

CODE POSTAL

06670

VILLE

COLOMARS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	101

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SAAVERDA Prénom(s) Stéphane

Nom marital % de détention 99.01 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 280771 N° Département 06 Commune NICE Pays

Adresse : N° 235 Voie b Route de la Manda

Code postal 06670 Commune COLOMARS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	25
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	25
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	25
Permanence ou changement de méthodes	26
Informations générales complémentaires	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	26
Charges à payer	26
Charges et produits constatés d'avance	26
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	27

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	61 795
Total	61 795

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600
Dettes fiscales et sociales	4 091
Autres dettes	1 999
Total	6 690

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus